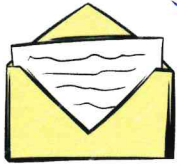


# Quelques règles pour bien préparer vos expéditions de lettres



Je suis une lettre ordinaire

- » Je ne dois pas excéder trois centimètres d'épaisseur et/ou plus de trois kilos ;
- » Je pars obligatoirement au tarif «Lettre verte» (sauf cas exceptionnel justifié) ;
- » Sur mon recto je mentionne l'adresse complète de mon destinataire ;
- » Sur mon verso je mentionne obligatoirement mon service d'expédition.

Si j'excède plus de trois centimètres d'épaisseur et/ou plus de trois kilos je serai obligatoirement traitée comme une expédition de colis.



Je suis une lettre recommandée

- » Je dois être agrafée avec le bordereau de demande d'expédition dédié (modèle en ligne sur l'intranet : <http://intra.ac.e2.rie.gouv.fr/courrier-a14742.html>) ;
- » Mon adresse d'expédition doit être dactylographiée ou manuscrite de manière lisible.

Je suis retournée dans mon service d'origine s'il n'y a pas de bordereau ou si l'adresse est illisible.



## Les navettes La Défense

Navettes	Horaires de départ	
	APS => TS	10H00
TS => APS	10h30	14h45

## Les navettes Cabinets

Navettes	Horaires de départ	
	Roquelaure => APS	09H00
APS => Cabinets ministres	10h15	16h45



# L'abécédaire du courrier

## à l'usage des services et des secrétariats

L'acheminement du courrier par la Poste

- » La levée/les collectes par la Poste et autres prestataires (colis, lettres recommandées, lettres ordinaires) ont lieu à 16h15 du lundi au vendredi ;
- » Pour un affranchissement le jour même, l'heure limite de dépôt (directement au courrier central en APS pièce 02S31) est à 16h00.

Les équipes du courrier central sont à votre disposition de 08h00 à 16h30

Contacts :

Horaires de passage pour la distribution du courrier dans les directions et services : 8h30 - 10h30 - 14h00 - 15h30

- APS 187 71 / 198 10
- TS 125 64 / 171 55 / 115 74
- Cabinet St Germain 111 35 / 111 36